

Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'Ailly sur Somme
Commune de Crouy Saint Pierre
et Commune associée de Saint Pierre à Gouy
Tél : 03 22 51 10 97 / Mail : mairie@crouysaintpierre.fr
Permanences : lundi et jeudi de 14h00 à 19h00



PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 05 décembre 2024 18 heures 00 en Mairie de Crouy-Saint-Pierre

Étaient présents :
Monsieur SINOQUET Régis, Maire
Monsieur CLÉRÉ Denis, 1^{er} adjoint
Monsieur BOULET Bernard
Monsieur LEGRIS Cyril
Madame MEULIN Maryline
Monsieur VAN LAECKEN Patrick
Madame SINOQUET Valérie

Étaient absents excusés :
Madame LEGROS Alexandra (donne pouvoir à Monsieur CLÉRÉ Denis)
Monsieur LEULIER Jean-Paul
Madame LEROY-LONGUET Marie-Pierre

Secrétaire de séance : Madame SINOQUET Valérie

Le quorum étant respecté le Conseil Municipal a pu réglementairement délibérer.
Monsieur le Maire présente l'ordre du jour formalisé sur la convocation transmise le 28 novembre 2024 :

- **Approbation du précédent compte-rendu** (CM du 04 novembre 2024)
- **Ressources Humaines :**
 - Demande d'admission à la retraite d'un agent 01/03/2025 – Mise à jour du tableau des effectifs
 - Fermeture/ouverture de poste « agent technique polyvalent entretien ménager, bâtiments communaux et espaces verts »
- **Budget**
 - Passage au Compte Financier Unique (CFU) (délibération)
 - Arbitrages budgétaires
 - Communication suite réunion commission finances
- **Zones d'Accélération pour le Développement de la Production d'Énergies Renouvelables**
 - Bilan à l'issue période de communication publique
 - Définition d'un périmètre ZAE nR
- **Sécurité**
 - Plan de Prévention des Risques / Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
 - Création d'une commission de rédaction
- **Urbanisme**
 - Cession gracieuse à la commune de parcelles issues de la succession Louette
 - Foncier non bâti

- Servitudes canalisation des eaux de ruissellement Saint Pierre à Gouy. (Procédure d'expropriation /Négociation à l'amiable ?)
- **Informations diverses**
 - Repas des aînés et festivités de Noël
 - Fermeture de la Mairie pendant les fêtes de fin d'année
 - Tour de table et questions diverses

I – APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU (CM DU 04 novembre 2024)

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité et est entériné sans observations.

II – RESSOURCES HUMAINES

A – Demande d'admission à la retraite d'un agent 01/03/2025 – Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe que Madame PAYEN désire faire valoir ses droits à la retraite pour âge légal à compter du 1^{er} mars 2025.

Monsieur le Maire propose de supprimer le poste de cet agent (11/35^{ème}) au 1^{er} mars 2025.

B – Fermeture / Ouverture de poste « agent technique polyvalent entretien ménager, bâtiments communaux et espaces verts »

Monsieur le Maire propose deux situations :

1 – la création d'un poste pour un agent (agent technique) bi-casquette « ménage et entretien des espaces vert » à 20/35^{ème}

2 – la création de deux postes :

- Un poste à 8/35^{ème} pour l'entretien ménager (agent technique)
- Un poste à 12,77/35^{ème} pour l'entretien des espaces verts (agent technique)

(21 semaines à 8/35^{ème} et 31 semaines à 16/35^{ème}).

Monsieur LEGRIS demande quels sont les besoins de l'agent Temps Plein (TP) qui s'occupe actuellement des espaces verts ? Est-ce un agent qui désherbe par-ci par-là ou d'un agent en capacité de gérer les tontes, les tailles etc ?

Monsieur le Maire réponds que la commune a besoin d'un agent polyvalent pour seconder l'agent TP.

Après échanges, le Conseil municipal privilégie la seconde option :

- Suppression du poste d'agent technique principal de 2^{nde} classe 11/35^{ème}
- Création de deux postes d'agent techniques – un à 8/35^{ème} et un second à 12,77/35^{ème}

Monsieur le Maire informe que le vote aura lieu après avis du Comité Technique du Centre de Gestion.

Monsieur le Maire informe que les lignes directrices de gestion sont en cours de révision.

III – BUDGET

A – Passage au Compte Financier Unique (CFU)

Monsieur le Maire informe que la loi de finances pour 2024 en son article 205 a généralisé le Compte Financier Unique (CFU) à compter des comptes 2024 et au plus tard sur les comptes 2026.

Monsieur le Maire explique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif (réalisé par l'ordonnateur) et au compte de gestion (réalisé par le comptable).

Monsieur le Maire présente les avantages du CFU :

- Une information financière plus simple : un seul document
- Une information enrichie grâce au rapprochement de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales
- Un travail collaboratif entre les services de la collectivité et de gestion comptable

Monsieur le Maire présente les éléments qui ne changent pas :

- Une architecture budgétaire qui demeure : Un CFU par budget
- Un contrôle budgétaire et de légalité toujours assuré par la Préfecture
- Un calendrier de reddition des comptes maintenu : le CFU voté au plus tard le 30 juin N+1

Monsieur le Maire ajoute que la mise en place au format CFU est définitive.

Les collectivités qui décideraient de passer au CFU à titre volontaire sur les comptes 2024, 2025 et 2026 en informant par écrit le comptable ou le CDL.

Les collectivités doivent cependant remplir deux prérequis : Passage à la M57 et dématérialisation (PES Budget et Actes Budgétaires).

Monsieur le Maire propose pour l'exercice 2024 de passer au Compte Financier Unique.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire de passer au CFU pour les comptes 2024
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prévenir par écrit le comptable ou le CDL

Monsieur le Maire informe que la Préfecture de la Somme a attiré l'attention de la commune sur le dispositif @ctes auquel la commune a adhéré. Il convient de signer un avenant pour préciser les modalités de transmission électronique des actes des documents budgétaires à la convention initiale de télétransmission signée en 2020.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour signer l'avenant à la convention @ctes.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention initiale de télétransmission

B – Arbitrages budgétaires

Sujet non débattu.

C – Communication suite réunion commission finances

Monsieur le Maire remercie les élus présents lors de la Commission finances qui s'est déroulée en amont de la réunion du Conseil municipal. Étaient présents : Messieurs VAN LAECKEN, LEGRIS, CLÉRE, SINOQUET et Madame SINOQUET.

Monsieur le Maire informe des travaux budgétés restant à réaliser :

- Boulodrome et installation du jeu à ressort à Saint-Pierre à Gouy
- Parcours de santé en complément à l'aire de jeux à Crouy
- Travaux de mise en sécurité (Clôture) de la salle des fêtes

Les gros chantiers retenus sont :

- Projet 1

Remplacement des lampadaires, 72 lanternes. Ampoules Led allumées allumer toute les nuits, variations de luminosité. Quatre mâts sont à changer et 33 mâts à consolider, lanternes de style au Quesnot à remplacer, Sept armoires à remplacer.

Coût des travaux estimés pour le moment à 144 470,00€ HT

Les travaux peuvent être réalisés par tranche.

- Projet 2

Construction d'un local de 6 m² pour ranger le matériel de la salle des fêtes (tables et chaises) sur l'emplacement des poubelles devant la salle polyvalente Jacques Vast.

Coût des travaux estimés à 17 200,00€ TTC

- Projet 3

Sol de la sacristie 25m² réalisé par les agents communaux

Estimation des dépenses : 2 500,00€ TTC

- Projet 4

Réalisation des bordures de trottoirs « Chemin des Anglais »

Coût des travaux estimés à 29 700,00€, étalement de la dette dans la cotisation du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Picquigny.

D'autres travaux sont à prévoir leurs coûts sont en attente d'estimation :

- Achat du terrain Roger pour récupérer la buse communale à Saint-Pierre à Gouy
- Canalisation des eaux de ruissellement à Saint-Pierre à Gouy, Aménagement de la buse communale – en attente du devis des établissements T.P REVET.
Monsieur CLÉRE estime les travaux dans les 20 000 à 25 000,00€
- Entretien, végétalisation du Chemin du Noyer – M. LEGRIS Cyril en charge du dossier (recherche devis)
- Minéralisation de l'arche (glycine ou lierre)
- Percolateur (salle des fêtes)
- Restauration du « Christ aux liens », en attente de devis de plusieurs restaurateurs.
- Réparation des plaques cassées ou aménagement d'un sous bassement – Mairie Annexe Saint-Pierre à Gouy

La restauration du livre de messe retrouvé dans le clocher de l'église estimée à plus de 2 000,00€ n'est pas retenue au budget 2025.

Monsieur VAN LAECKEN demande qui prépare le Budget pour l'année 2026 ?

Monsieur le Maire explique que les élections municipales ont lieu en concomitance avec le vote du budget. Par conséquent, c'est généralement le Conseil municipal sortant qui prépare le budget.

IV – ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire informe avoir réceptionné une lettre de Ventelys concernant l'avancement du projet éolien de Prieuré : En réponse à la seconde demande de compléments formulée par les services de l'État concernant le dossier d'autorisation, Ventelys poursuit la modification du dossier du projet éolien sur Crouy-Saint-Pierre afin de pouvoir apporter une réponse d'ici avril 2025.

La Cheffe de projet Madame MONTEZIN informe qu'elle sollicitera une prise de rendez-vous en janvier pour présenter les derniers éléments du projet et échanger sur les prochaines étapes.

A – Bilan à l'issue période de communication publique

B – Définition d'un périmètre ZAEnR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 04 novembre 2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation des installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

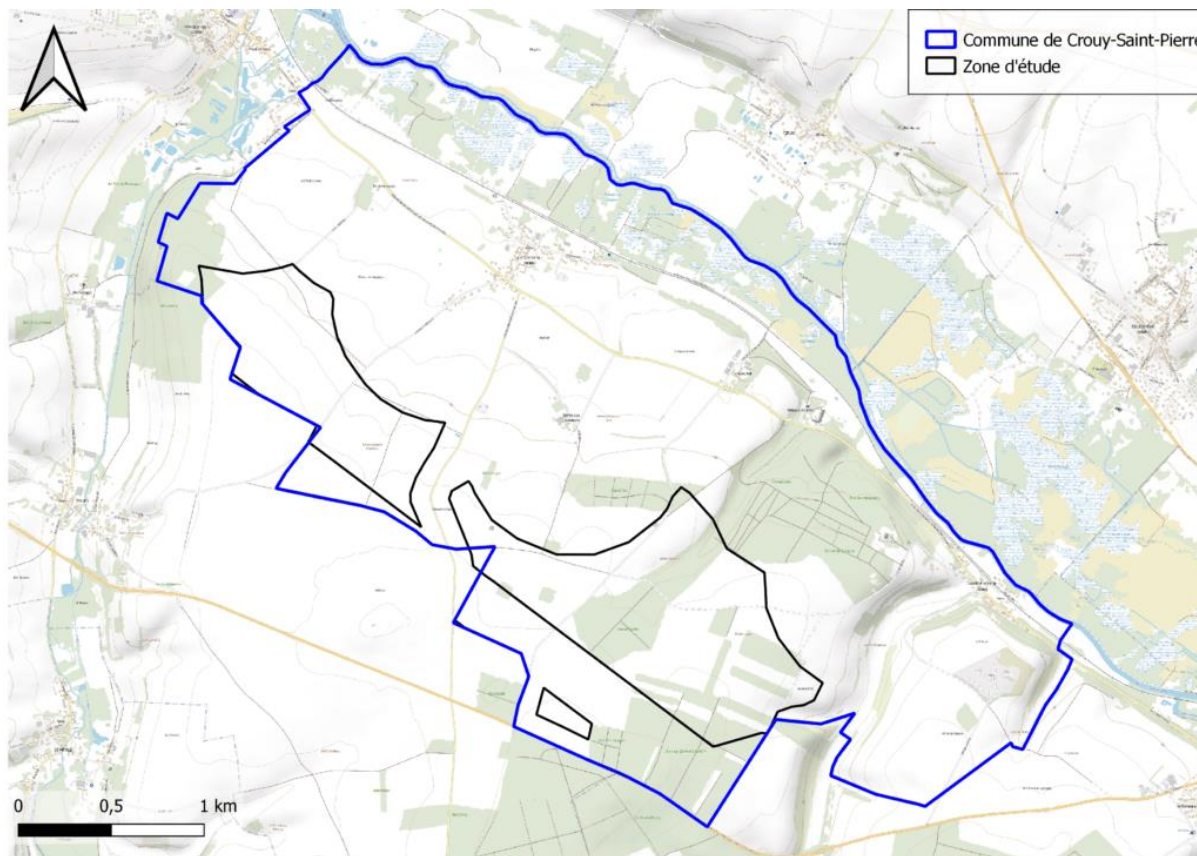
- Un dossier d'information sur les ZAEnR envisagés par la Commune a été consultable du 07 novembre au 03 décembre 2024 un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations

Monsieur le Maire présente le bilan joint à cette concertation joint en annexe :

- Zéro (nombre de personnes ayant cosigné des observations sur le registre)

Qu'à l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestre de production d'énergie renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes listées ci-après ont été validées :

- Pour l'éolien : zones d'accélération sur la carte en annexe



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte et identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées listées ci-dessous.

Le Conseil municipal CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente délibération :

- Au Secrétaire général, référent préfectoral unique du département de la Somme,
- Au Directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme,
- À la Communauté de Communes Nièvre et Somme

Monsieur le Maire informe ne pas avoir contacté Monsieur BOULET-DESRUMAUX à Saint-Pierre à Gouy concernant l'éolienne E3.

Monsieur le Maire annonce la production d'une communication personnalisée en début d'année.

V – SÉCURITÉ

A – Plan de Prévention des Risques / Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Monsieur le Maire sollicite l'aide des élus pour réfléchir à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Monsieur le Maire explique que le Plan Communal de Sauvegarde est un document visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence. Ce plan organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crises. Madame MEULIN trouve que l'ensemble du Conseil municipal devrait être sollicité pour l'élaboration de ce document.

Après échange, il est convenu l'organisation d'une réunion du Conseil municipal dédié à l'élaboration du PCS le jeudi 06 février 2025 de 15h00 à 17h00.

VI – URBANISME

A – Cession gracieuse à la commune de parcelles issues de la succession Louette

Pour donner suite à la délibération du 10 octobre 2024, Monsieur le Maire informe avoir rencontré

Maître BASSET concernant la cession gracieuse à l'euro symbolique de parcelles isolées de la famille LOUETTE.

Ce notaire dit qu'il n'a pas possible pour une collectivité d'acquérir à l'euro symbolique ces parcelles.

Monsieur le Maire propose d'acquérir ces parcelles pour la somme dérisoire de 10,00€.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité ;

APPROUVE l'acquisition à l'amiable des parcelles cadastrées ci-dessous

Références cadastrales						Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surface m²	Hors D.P.	
A	154		Le Vivier	1 892	Non	
A	155		Le Vivier	1 310	Non	
A	456		Crouy	240	Non	
A	373		Les Aires à Coulevres	945	Non	
Total en m²				4 387		

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter un office notarial pour la signature des actes et tous documents afférents à l'acquisition de ces parcelles ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des démarches et formalités nécessaires et à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;

AUTORISE le paiement des frais d'acquisition des biens.

B – Foncier non bâti – Servitudes canalisation des eaux de ruissellement Saint-Pierre à Gouy (Procédure d'expropriation / Négociation à l'amiable)

Monsieur le Maire informe que ce sujet sera débattu lors d'une prochaine réunion. (En attente de devis)

Monsieur LEGRIS demande où en est la procédure des terrains sans maître.

Monsieur le Maire répond que les actes sont au notaire. Les ventes seront possibles à partir de l'automne 2025.

VII - INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

- Nid de frelons à Saint-Pierre dans les arbres de la propriété à côté de la mairie annexe. Les propriétaires vont être alertés.
- Incident fibre/voisinage : Installation illégale d'un câble au-dessus d'une habitation dans la rue de Magnez. L'incident a été reporté aux correspondants Fibre.
- Casse d'une brique de verre dans le local annexe de la mairie. (vendredi à samedi)
- Le calendrier de Trinoval pour l'année 2025 est disponible sur le site internet de la commune ou sur le site de Trinoval
- Fermeture administrative de la mairie du 20 décembre 2024 au 06 janvier 2025
- 60 convives sont attendus pour le repas des aînés, préparation de la salle prévue le jeudi 12 décembre à 14h30.

Madame MEULIN demande si des administrés de Saint-Pierre sont présents, et si les membres du Conseil municipal est compris dans le nombre de convives annoncés ?

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire informe que les aînés identifiés inaptes à participer à cet événement recevront un colis. Une quinzaine de personnes sont identifiées.

- Monsieur CLÉRÉ trouve qu'il y a des bonnes prévisions pour 2025.

- Monsieur VAN LAECKEN informe avoir reçu un message de Madame WINGEL Amandine pour créer une association de mémoire.
- Madame MEULIN informe qu'elle souhaiterait que soit réorganisé le circuit des Sénégalais.
- Monsieur le Maire sollicite Monsieur VAN LAECKEN pour l'élaboration des plaquettes pour les soldats morts à Crouy.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 19h30.

Le Maire
Régis SINOQUET

Secrétaire de séance
Valérie SINOQUET